

# Les projets humanitaires seront désormais soutenus

**Le Conseil du Jura bernois a annoncé hier qu'il collaborera désormais avec la Fédération jurassienne de coopération et de développement. Cette collaboration devrait permettre aux associations du Jura bernois qui œuvrent dans l'humanitaire de mener des projets plus ambitieux.**

GILLES BÜRKI

Les cantons de Berne et du Jura comptent une institution commune de plus: la Fédération jurassienne de coopération et de développement (FJCD), qui changera ses statuts mercredi prochain lors de son assemblée générale pour devenir la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). Hier, le Conseil du Jura bernois (CJB) a annoncé qu'il soutiendra financièrement cette institution. Celle-là regroupe depuis 1994 des associations de la région qui se consacrent à l'aide au développement dans les pays pauvres, ou qui œuvrent auprès de personnes défavorisées ou en rupture sociale. Elle compte actuellement 29 associations membres, dont six sont basées dans le Jura bernois et une à Evillard. Mentionnons par exemple l'association prévôtoise Croissance Afrique, qui projette de mettre en place un complexe scolaire au Togo, ou encore le groupe Toézouri, d'Evillard justement, qui souhaite construire un barrage au Burkina Faso.

Selon Francis Daetwyler, le



**COLLABORATION** Les présidents du CJB et de la FJCD Francis Daetwyler et Gabriel Nusbaumer (au centre, de dr. à g.) entourés de leurs secrétaires généraux respectifs, Fabian Greub et Isabelle Boegli Milani. (GILLES BÜRKI)

président du CJB, la création de cette institution commune aux deux cantons aura plusieurs effets positifs. En particulier, les moyens accordés à l'aide au développement devraient augmenter dans le Jura bernois. Ainsi, les organisations régionales pourront mener des projets plus ambitieux. «Il s'agit d'un signal important en période de restrictions budgétaires», affirme-t-il. Le président se réjouit aussi du fait que le Jura bernois consolide son ancrage romand en disposant désormais d'un système qui est propre à la Suisse latine. Jusqu'à présent, le

Jura bernois était la seule région romande à ne pas connaître le système des fédérations de coopération et de développement telles que la FJCD.

Concrètement, les associations membres déposeront leurs demandes de subventions auprès de la future FICD, qui se chargera de les faire examiner par sa commission technique, composée de 12 experts. En effet, le CJB n'a pas les compétences pour juger de la valeur d'un projet, comme le relève Fabian Greub, son secrétaire général. Il se contentera de «signer la facture» une

fois qu'il disposera du rapport et des recommandations de la FICD. C'est elle aussi qui assurera le suivi des projets et qui fournira un rapport final au CJB une fois qu'ils seront terminés.

Les subventions accordées par le CJB via le Fonds de loterie du canton de Berne couvriront en principe 25% du coût total des projets et n'excéderont pas 100 000 fr. par projet, avec possibilité d'exceptions jusqu'à 200 000 fr. Les demandes portant sur un montant de plus de 20 000 fr. devront être soumises par le CJB au Con-

«Il s'agit d'un signal important en période de restrictions budgétaires.»

Francis Daetwyler

seil exécutif. A noter que le reste du financement des projets sera financé par les fonds propres des associations requérantes (50%) et par les fonds attribués à la FICD par la Direction fédérale du développement et de la coopération.

Les modalités décrites ici concernent non seulement les associations membres de la FICD ayant leur siège dans le Jura bernois, mais aussi celles de la région biennoise. Ces dernières bénéficieront en effet des mêmes prestations grâce à la collaboration du Conseil des affaires francophones (CAF). /GB